

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 25 novembre 2013

GEC (2013) RAP 2

**COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
(GEC)**

4^e réunion

Strasbourg, 13 – 15 novembre 2013

RAPPORT

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le président ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux participants. Il salue la présence de hauts responsables et souligne l'importance des travaux de la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC) dans un contexte de transition et de restructuration au sein du Conseil de l'Europe.

L'ordre du jour est adopté par la GEC tel qu'il figure à l'annexe I du présent rapport. La liste des participants fait l'objet de l'annexe II.

II. Echange de vues avec le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

Le Secrétaire Général, M. Thorbjørn Jagland, rappelle son engagement à promouvoir la mise en œuvre efficace des normes relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Conseil de l'Europe et de ses Etats membres. Des progrès importants ont été réalisés dans la concrétisation de tous les objectifs définis lors du lancement du programme transversal pour l'égalité entre les femmes et les hommes en 2012. Les résultats obtenus comprennent la mise en place et le renforcement des structures du programme transversal (notamment l'instauration d'un réseau de Points de contact nationaux (NFP) et la nomination et la formation de rapporteurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes), l'intégration et la mise en œuvre d'une perspective de genre dans tous les domaines d'activité du Conseil, le soutien à l'application par les Etats membres des normes d'égalité, ainsi que le développement de la coopération avec d'autres organisations internationales. En ce qui concerne ce dernier point, les efforts conjoints en faveur de la signature et de la ratification de la Convention d'Istanbul sont un exemple éloquent de succès. L'adoption de la Stratégie 2014 – 2017 pour l'égalité entre les femmes et les hommes par le Comité des Ministres le 6 novembre 2013 a marqué une étape importante dans l'engagement de l'Organisation pour l'égalité entre les femmes et les hommes ; cette stratégie mobilise tous les acteurs du Conseil de l'Europe autour d'un nombre limité d'objectifs précis. Le Secrétaire Général souligne que les compétences et le rôle moteur de la GEC seront essentiels pour mettre en œuvre cette stratégie. Il réaffirme son attachement et son soutien à ses travaux et à ses activités.

III. Communication de la Ministre de la Sécurité sociale et du Travail de la Lituanie

L'ambassadeur de la Lituanie auprès du Conseil de l'Europe expose, au nom de la ministre de la Sécurité sociale et du Travail, les priorités de la présidence lituanienne du Conseil de l'Union européenne en 2013 et les activités entreprises dans ce cadre pour promouvoir l'égalité des femmes et des hommes. La priorité majeure est de renforcer l'efficacité des mécanismes institutionnels et des politiques d'égalité, notamment l'approche intégrée de l'égalité et la participation équitable au niveau décisionnel. L'ambassadeur admet que malgré certains résultats dans la réduction des disparités entre les femmes et les hommes, les progrès ont été lents et il reste beaucoup à faire. Il insiste sur la complémentarité entre les activités de l'Union européenne et celles du Conseil de l'Europe et rappelle que cette coopération est nécessaire pour obtenir des résultats concrets dans la recherche d'une véritable égalité entre les femmes et les hommes.

IV. Echange de vues avec les rapporteurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Les rapporteurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes présentent les travaux (difficultés rencontrées et résultats obtenus) qu'ils ont réalisés au cours de l'année écoulée au sein de leurs propres comités, notamment dans les domaines de la démocratie locale et régionale, de la corruption et de la jeunesse.

Ils font également un compte rendu de la première formation d'introduction à l'approche intégrée de l'égalité, à laquelle ils ont participé la veille. Ils insistent sur la nécessité de poursuivre le renforcement des capacités par la formation afin d'accomplir leur mission. En outre, ils suggèrent que les prochaines activités soient davantage axées sur le fond des travaux menés au sein de leurs comités directeurs respectifs.

Au cours de la discussion qui s'ensuit, il est proposé de créer des jumelages entre les rapporteurs, les membres de la GEC et les NFP pour faciliter les échanges réguliers d'informations et faire en sorte que les questions de genre soient abordées de façon plus concrète et plus complète dans les travaux des différents comités. La nécessité d'une coopération transversale est indéniable, en particulier sur les sujets qui ont une portée étendue et des dimensions multiples. Cet objectif peut être atteint, entre autres, en invitant des rapporteurs à des événements portant sur l'égalité et des membres de la GEC aux réunions des comités directeurs ainsi qu'aux conférences qu'ils organisent.

A l'issue de la discussion, la GEC décide :

- de distribuer à tous les rapporteurs sur l'égalité et aux membres du secrétariat concernés les outils de formation mis au point pour la première formation ;
- de favoriser, au cours des prochaines années, l'organisation de nouvelles formations adaptées aux rapporteurs et de formations générales pour les nouveaux venus ;
- d'assister aux réunions ou aux conférences d'autres comités directeurs, par exemple la conférence sur les dimensions de genre dans la corruption organisée par le GRECO à Prague le 13 décembre 2013 ;
- de partager et de diffuser les documents relatifs aux compétences des NFP, des membres de la GEC et des rapporteurs afin de faciliter la mise en place de jumelages ;
- d'identifier les sujets transversaux ayant une dimension de genre traités par d'autres comités, et d'associer les membres de la GEC aux travaux pour garantir une bonne coopération et la création de synergies.

V. Programme transversal du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes

1. Election du président / de la présidente et renouvellement partiel de la GEC

Le renouvellement partiel de la GEC est subordonné aux discussions et aux décisions du Comité des Ministres et lié à la création d'un nouveau comité directeur, le Comité directeur pour la cohésion sociale, la dignité humaine et l'égalité (CDDECS)¹.

Au cours des discussions qui s'ensuivent, les membres de la GEC font part de leur satisfaction à l'égard du mandat révisé de la commission, qui clarifie certains points, comme sa nature intergouvernementale et le droit reconnu à chaque Etat membre de participer et de voter lors de ses réunions. Le président rappelle que la prochaine révision du mandat aura lieu en 2015 ; il espère, comme d'autres membres de la GEC, qu'elle permettra à tous les Etats membres d'envoyer un représentant dont les frais de voyage et de séjour seront pris en charge par le Conseil de l'Europe. La restructuration peut être une chance, par exemple en offrant aux Etats membres l'occasion de nommer, pour siéger au comité directeur, des représentants compétents et expérimentés en ce qui concerne les questions liées à l'égalité entre les hommes et les femmes.

A l'issue de la discussion, la GEC demande au secrétariat :

- de tenir les membres informés des évolutions et des décisions au niveau du Comité des Ministres concernant le futur comité directeur, et des décisions ayant trait au fonctionnement de la GEC.

2. Réforme des structures du Conseil de l'Europe

M^{me} Marja Ruotanen, Directrice de la justice et de la dignité humaine, présente la restructuration et sa justification. A partir du 1^{er} janvier 2014, le Service de la dignité humaine et de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui inclut le Secrétariat de la GEC, sera transféré à la Direction générale de la démocratie pour accroître les synergies et la transversalité avec d'autres questions relatives à l'égalité et à la dignité humaine.

La directrice rappelle que les 47 Etats membres du Conseil sont membres de la GEC à part entière, bien qu'il n'y ait que 16 représentants dont les frais de voyage et de séjour sont pris en charge par le Conseil. Les 31 autres pays prennent pleinement part à la GEC grâce à leurs NFP.

A la suite de cet exposé, les membres de la GEC insistent sur la nécessité de les associer à la mise au point de nouvelles structures, et surtout aux discussions et aux décisions du nouveau « comité parent » concernant la nomination des représentants élus de la GEC.

¹ Depuis la réunion de la GEC, le Comité des Ministres a adopté le programme et budget 2014 – 2015 et les mandats des structures intergouvernementales, y compris celui du CDDECS. En ce qui concerne la GEC, ses représentants élus (dont les frais de voyage et de séjour sont pris en charge par le Conseil de l'Europe) resteront en fonction jusqu'à la première réunion du CDDECS, qui procédera à l'élection de nouveaux membres.

A l'issue de la discussion, la GEC :

- encourage les membres à prendre contact avec les autorités compétentes, notamment leurs ministères des Affaires étrangères respectifs, pour garantir que les modifications du règlement de la GEC qui seront décidées sous l'égide de son nouveau comité parent (CDDECS) tiennent compte des informations et de la contribution apportées par la GEC ;
- demande au secrétariat de tenir les membres informés des évolutions en la matière.

3. *Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes*

M^{me} l'Ambassadrice Tatiana Parvu, coordinatrice thématique sur l'égalité et la traite, rend compte de l'adoption par le Comité des Ministres de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes le 6 novembre 2013, ainsi que du soutien politique exprimé par les Etats membres à cette occasion. Elle fait remarquer que le Comité des Ministres examinera annuellement les progrès accomplis lors de la présentation par le Secrétaire Général d'un rapport sur la mise en œuvre de cette stratégie.

Le secrétariat présente ensuite le tableau indicatif joint à la stratégie et souligne qu'il représente les apports et les contributions de plusieurs secteurs du Conseil de l'Europe. Il attire l'attention sur la nature « vivante » de ce document qui sera régulièrement mis à jour pour refléter les évolutions au sein des divers secteurs de l'Organisation et des Etats membres.

Plusieurs membres de la GEC insistent sur l'importance de la mise en œuvre d'actions spécifiques à la suite de l'adoption de la stratégie et sur la nécessité de traduire cette dernière dans les différentes langues nationales. Certains font notamment des observations sur l'objectif n° 1 de la stratégie intitulé « combattre les stéréotypes de genre et le sexisme », en suggérant de préparer une campagne sur les réseaux sociaux au lieu d'un manuel de sensibilisation. La représentante de l'Irlande attire l'attention sur d'autres activités en rapport avec cet objectif, en particulier la journée mondiale de la radio le 13 février 2014, qui sera consacrée à l'autonomisation des femmes et à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes à la radio.

A l'issue de la discussion, la GEC décide :

- d'effectuer un suivi et des mises à jour régulières du tableau des activités joint à la stratégie ;
- d'étudier au niveau national la possibilité de faire traduire la stratégie en autant de langues nationales que possible.

4. Priorités thématiques – Combattre les stéréotypes de genre et le sexisme

4.1 Intégrer dans toutes les politiques et dispositions une démarche soucieuse d'égalité entre les femmes et les hommes

- *Echange de vues avec la rapporteuse de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) sur l'égalité entre les femmes et les hommes*

M^{me} Krisztina Gönter, rapporteuse par intérim de l'APES sur l'égalité entre les femmes et les hommes, présente les travaux de l'APES concernant l'égalité dans le sport, en particulier le [projet de recommandation sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport](#) (EPAS (2013) 36rev3). Ce texte a été diffusé aux membres de la GEC avant la réunion pour qu'ils puissent soumettre leurs observations et leurs avis. La représentante portugaise, Isabel Romao, qui a participé à la rédaction du projet en tant que représentante de la GEC, décrit plus en détail la recommandation, notamment les trois points principaux suivants :

1. participation équilibrée à tous les niveaux ;
2. égalité d'accès aux ressources et aux installations sportives ; et plus généralement
3. nécessité de changer le système et sa structure (y compris le langage utilisé).

Au cours de l'échange de vues qui s'ensuit, les membres de la GEC saluent l'initiative du secteur du sport du Conseil de l'Europe pour intégrer une perspective de genre dans ses activités et dans ses normes. Ils proposent un certain nombre de changements dans le texte du projet, comprenant des modifications rédactionnelles portant sur le langage employé (utiliser la bonne terminologie, éviter les chevauchements, assurer la cohérence des termes d'égalité et de non-discrimination tout au long du texte), mais aussi des changements dans le contenu du projet et dans l'utilisation de certaines notions (les définitions, par exemple). Les membres de la GEC soulignent la nécessité de renforcer la partie concernant les ressources financières en encourageant une répartition équitable des financements entre les sports de filles et les sports de garçons. Ils suggèrent d'inclure dans le projet la dimension de [responsabilité sociale des entreprises dans le mouvement sportif](#).

Les membres conviennent qu'une fois adoptée, la recommandation devrait être rendue accessible par la préparation d'une boîte à outils et par la diffusion de bonnes pratiques existant au niveau national sur les femmes et le sport (sur le modèle du manuel de l'APES déjà publié).

A l'issue de la discussion, la GEC décide :

- de soumettre à Isabel Romao et au secrétariat des observations écrites sur le projet de recommandation sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport ;
- de diffuser des bonnes pratiques sur les femmes et le sport, en particulier le [manuel de l'APES « Egalité hommes-femmes dans le sport »](#) ;

- d'envoyer des idées de bonnes pratiques au secrétariat en vue de préparer une boîte à outils.
- *Suivi de la Recommandation relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation*

Le chef de la Division des politiques d'éducation, M. Villano Qiriazzi, informe la GEC des résultats du premier cycle de suivi de la recommandation et des priorités de la division jusqu'à 2015. Il constate le haut niveau de participation des Etats membres (44) et expose les principales conclusions de ce premier cycle :

- l'examen du cadre législatif en adoptant une perspective de genre a commencé dans la plupart des pays ;
- la notion d'approche intégrée de l'égalité dans l'éducation n'est pas très bien comprise par tous les acteurs du système éducatif ;
- la réforme des programmes scolaires pour y inclure une perspective de genre à tous les niveaux doit être soutenue ;
- une approche intégrée de l'égalité doit être mise en place dans la formation initiale et continue des enseignants ;
- dans la plupart des Etats membres, les outils sont insuffisants pour surveiller la mise en place de l'approche intégrée de l'égalité dans le système éducatif (seul un tiers d'entre eux a créé des organes de suivi).

L'adoption de la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes devrait aider les Etats à poursuivre leurs efforts pour modifier leur législation et leurs politiques en la matière. Ils auront besoin d'outils pour mettre en œuvre efficacement cette stratégie, notamment grâce aux échanges de bonnes pratiques novatrices.

Les priorités de la Division des politiques d'éducation reposeront à l'avenir sur trois axes principaux :

1. compétences démocratiques et dialogue interculturel ;
2. diversité et renforcement des capacités ;
3. participation et accès à une éducation de qualité.

Toutes ces dimensions incluent l'égalité entre les femmes et les hommes. Des activités spécifiques sont prévues en ce qui concerne les femmes dans l'enseignement de l'histoire ainsi que la formation des enseignants (Programme Pestalozzi).

Le rapporteur sur l'égalité du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE), M. Bernard Wicht, rend compte de l'introduction d'une perspective de genre dans les travaux de son comité. Il insiste sur les défis à relever, notamment le maintien de l'éducation en bonne place parmi les priorités politiques et la lutte contre des tendances inquiétantes comme la corruption au sein des systèmes éducatifs, le décrochage scolaire des garçons, l'accès limité des filles au marché du travail et les inégalités résultant des différences socio-économiques dans les divers systèmes éducatifs européens.

Au cours de la discussion qui s'ensuit, les membres de la GEC évoquent les différents sujets de préoccupation au sein de leurs pays respectifs et font des propositions pour préparer la prochaine conférence des NFP, notamment concernant la formation des enseignants, le décrochage des garçons, l'accès au marché du travail et les possibilités de carrière pour les filles ainsi que la lutte contre le harcèlement à l'école (*voir le point VI ci-dessous*).

A l'issue de la discussion, la GEC décide :

- de prendre note de l'analyse du premier cycle de suivi de la recommandation relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation ;
 - de diffuser auprès des autorités nationales compétentes cette analyse ainsi que les informations communiquées par le secteur de l'éducation sur ses futures priorités ;
 - d'envoyer au secrétariat tous les outils, les informations et les projets qui pourraient être utiles à la préparation de la conférence des NFP sur la lutte contre les stéréotypes dans et par l'éducation ;
 - de rester en contact et d'échanger des informations avec le secrétariat du CDPPE sur la date et le lieu d'organisation de cette conférence.
- *Lutte contre la traite des êtres humains – Echange de vues avec la secrétaire exécutive de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)*

La secrétaire exécutive de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains, M^{me} Petya Nestorova, donne un aperçu du suivi effectué par le GRETA et de la perspective de genre adoptée dans la convention. Celle-ci comprend en effet deux perspectives sur la notion d'égalité entre les femmes et les hommes : d'une part, le principe de non-discrimination (dans l'éducation et la sensibilisation) et, d'autre part, les politiques visant à l'émancipation des femmes. Par exemple, la Roumanie a adopté des politiques spécifiques pour améliorer l'accès au marché du travail des personnes risquant de tomber dans la prostitution.

En ce qui concerne le suivi de la convention, 23 rapports par pays ont été publiés et mis en ligne. Les résultats montrent que les pays doivent poursuivre leurs efforts, et M^{me} Nestorova insiste particulièrement sur le manque de mesures à l'égard des victimes masculines. Certains pays ont aussi adopté / sont en train d'adopter une législation qui criminalise la demande en matière de prostitution.

Lors du débat qui s'ensuit, les membres de la GEC insistent sur la nécessité d'établir une distinction claire entre exploitation sexuelle et exploitation par le travail, et s'interrogent sur l'effet dissuasif de l'interdiction des services sexuels sur les réseaux de traite. Ils soulignent que les pays européens ne parviennent pas à empêcher la traite à des fins d'exploitation sexuelle, comme le montrent l'augmentation du nombre de victimes, la rareté des affaires portées devant les tribunaux et le nombre de poursuites. Ils s'accordent sur la nécessité de coordonner les mécanismes de protection pour lutter contre la traite aux niveaux national et international. Ils soulignent aussi l'intérêt de faire connaître les enseignements tirés par le GRETA dans la perspective des travaux du futur GREVIO.

A l'issue de la discussion, la GEC décide :

- de diffuser le [3^e rapport général](#) sur les activités du GRETA publié récemment ;
- d'avoir régulièrement des échanges sur les évolutions en rapport avec la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains ;
- de promouvoir la ratification de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains.

4.2 Les médias et l'image de la femme

Le secrétariat rend compte du retour positif reçu à propos de la conférence qui a eu lieu à Amsterdam. Cette dynamique peut être mise à profit pour élaborer de nouvelles activités, notamment en ce qui concerne l'application de la [Recommandation du Comité des Ministres sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias](#).

Les trois dimensions principales évoquées dans le document sur le [suivi de la conférence d'Amsterdam](#), à savoir la sensibilisation aux normes en vigueur et à l'égalité entre les femmes et les hommes dans / à travers les médias, l'échange de bonnes pratiques et la promotion des normes et des politiques du Conseil de l'Europe aux niveaux régional et international, font aussi partie de la mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cet exposé est suivi de trois interventions de membres du secrétariat venant de différents secteurs du Conseil de l'Europe en rapport avec les médias. M^{me} Onur Andreotti, de la Division médias, présente la Recommandation du Comité des Ministres sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias qui a été adoptée en juillet, ainsi que la récente [Conférence ministérielle de Belgrade](#) au cours de laquelle la dimension de genre a été prise en considération lors de l'adoption des textes.

La secrétaire de la Plate-forme européenne des instances de régulation (EPRA), M^{me} Emmanuelle Machet, présente les travaux de la Plate-forme et signale qu'une réunion d'un groupe de travail a été consacrée à une analyse de la communication politique sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans l'attente d'une décision de ses membres lors de la prochaine réunion du comité exécutif, l'EPRA envisage d'inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes au programme de ses activités. M^{me} Machet mentionne aussi des activités et des rapports récents relatifs à l'égalité réalisés par le Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM), par le Réseau des instances de régulation méditerranéennes (MNRA/RIRM) et par l'Observatoire européen de l'audiovisuel.

Le responsable du projet MEDIANE – Media en Europe pour une diversité inclusive (2013 – 2014) – M. Reynald Blion, expose la nature de ce projet cofinancé par l'Union européenne. S'appuyant sur les résultats de la campagne « Dites non à la discrimination » et du projet [Media et anti-racisme dans le sport](#), le projet MEDIANE s'adresse aux professionnels des médias (journalistes, formateurs, instances de régulation et producteurs) ; il vise à travailler avec eux pour mettre en pratique l'acquis normatif considérable du Comité directeur sur les

médias et la société de l'information (CDMSI) et du Comité des Ministres en matière de diversité et d'égalité dans les médias.

Au cours de l'échange de vues qui s'ensuit, les membres de la GEC soulignent la nécessité de poursuivre les travaux menés jusqu'à présent dans le domaine de l'égalité et des médias, en étroite coopération avec les pouvoirs publics des Etats membres, par l'intermédiaire du réseau des NFP, ainsi qu'avec les institutions de l'Union européenne (EIGE). Ils insistent sur l'importance de diffuser la recommandation dans le secteur des médias et auprès des journalistes (d'abord en la traduisant dans les langues nationales officielles des Etats) et de préparer un argumentaire concernant le lien entre l'égalité entre les femmes et les hommes et la liberté d'expression.

A l'issue de la discussion, la GEC :

- prend note du rapport de la 1^{re} réunion des NFP et décide de maintenir et de renforcer son soutien au réseau ;
- prend note du rapport sur la conférence des NFP sur « les médias et l'image de la femme » ;
- charge le secrétariat de préparer des activités et des projets suggérés dans le document sur le suivi de la conférence d'Amsterdam en coopération et en coordination avec les organes concernés du Conseil de l'Europe ;
- demande au secrétariat de tenir la GEC informée des futures initiatives provenant d'autres secteurs du Conseil de l'Europe en vue de contribuer à leurs travaux, par exemple ceux de l'EPRA ou les rencontres MEDIANE (Allemagne, 11-13 avril 2014) ;
- encourage la coopération entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, notamment en vue de la conférence EIGE / Conseil nordique sur les médias et l'égalité entre les femmes et les hommes (fin 2014).

4.3 Garantir l'égalité d'accès à la justice

Le secrétariat présente le projet de cadre conceptuel et le projet de programme de l'audition sur « l'accès à la justice pour les femmes victimes de violence » (Paris, 9 décembre 2013), et notamment le contexte de cette activité, ses objectifs et ses liens avec la Stratégie sur l'égalité entre les femmes et les hommes récemment adoptée par le Conseil de l'Europe. Le secrétariat remercie les membres de la GEC et les NFP de leurs suggestions concernant les intervenants à l'audition. Les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait sont invités à envoyer des contributions écrites au sujet des principaux enjeux et des bonnes pratiques au niveau national concernant l'accès à la justice pour les femmes victimes de violence.

Le débat qui s'ensuit souligne la nécessité d'organiser une sensibilisation aux droits des femmes en matière d'accès à la justice et de recueillir des données sur le nombre réel d'actions en justice concernant les droits des femmes.

A l'issue de la discussion, la GEC :

- prend note du programme de la conférence et des documents qui s'y rapportent ;
- prend note des informations données par la représentante suisse à propos de la préparation par les pouvoirs publics suisses d'une étude sur l'accès à la justice en cas de discrimination, qui comprend un chapitre sur les femmes victimes de violence ;
- demande au secrétariat de mettre en ligne une compilation de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme concernant les questions d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- décide de prendre contact et de coopérer avec la Cour européenne des droits de l'homme en vue de la mise en œuvre de l'objectif n° 3 de la Stratégie pour l'égalité du Conseil de l'Europe : « garantir l'égalité d'accès à la justice ».

4.4 Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes

Le Secrétariat rend compte des progrès réalisés sur la voie de l'entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul, qui a été signée par 25 Etats membres et ratifiée par 7 d'entre eux (Albanie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Italie, Portugal, Monténégro et Turquie), et souligne le rôle et la contribution de la GEC et de ses membres dans la promotion de la convention, sur les plans national et mondial, en tant qu'outil pratique de lutte contre la violence fondée sur le genre.

A la suite de ce rapport, M^{me} Carol Hagemann-White présente l'analyse détaillée des résultats du 4^e cycle de suivi de la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2002)5 du Comité des Ministres sur la protection des femmes contre la violence. En réponse au questionnaire révisé diffusé en avril 2013, le Conseil de l'Europe a enregistré à l'occasion de ce 4^e cycle de suivi la plus forte participation jamais obtenue : 46 sur 47 Etats membres. Ce taux record révèle peut-être une adhésion plus importante aux normes proposées par la recommandation à la suite de leur inclusion dans la Convention d'Istanbul, qui semble déjà servir de cadre commun à tous les Etats membres du Conseil. Les résultats montrent que ces derniers réalisent des progrès dans tous les domaines étudiés dans le cadre du suivi : politiques nationales contre la violence à l'égard des femmes, législation et procédures judiciaires, services spécialisés de soutien et de protection des victimes, programmes destinés aux auteurs de violence, sensibilisation du public et médias, éducation et formation, collecte de données et recherche. Cependant, ces données offrent peu d'informations sur l'application réelle des dispositions législatives, et des descriptions plus approfondies des mesures et des politiques adoptées dans les Etats membres sont nécessaires pour parvenir à des conclusions plus solides en ce qui concerne la mise en œuvre des normes comprises dans la recommandation Rec(2002)5 ou dans la Convention d'Istanbul.

A l'issue de la discussion, la GEC décide :

- de formuler des commentaires sur le rapport de M^{me} Hagemann-White ;
- de demander au Secrétariat de transmettre le projet de rapport aux NFP et de les informer du délai imparti pour faire part de leurs réactions et observations ;

- de charger le Secrétariat de finaliser le rapport en s'appuyant sur les discussions de la GEC et de le transmettre aux membres de la GEC et aux NFP pour qu'ils fassent part de leurs réactions et observations ;
- de demander au Secrétariat de prendre toutes les mesures nécessaires pour publier et diffuser le rapport ;
- de discuter des activités de suivi au cours d'une de ses prochaines réunions.

Le Secrétariat informe la GEC de son partenariat avec le Lobby européen des femmes pour assurer la promotion de la Convention d'Istanbul en tant qu'outil important de progrès dans la réforme des législations, des politiques et des pratiques des professionnels pour lutter contre la violence sexuelle, y compris le viol. Une série d'événements publics sera organisée dans 33 pays d'Europe pendant les « Seize journées d'action contre la violence envers les femmes », entre le 25 novembre et le 10 décembre, sous la devise commune « Agissons contre le viol ! Utilisons la Convention d'Istanbul ! ». Ce projet est mis en œuvre avec le soutien financier du ministère finlandais des Affaires étrangères. Une cérémonie de clôture aura lieu à Strasbourg le 10 décembre, Journée internationale des droits de l'homme, dans les locaux du Parlement européen. Elle sera l'occasion de faire un bilan de la situation en Europe en ce qui concerne la législation, les politiques et les services offerts aux victimes de violence sexuelle, et de mettre en valeur les solutions envisageables en s'appuyant sur les résultats et sur les recommandations issus des événements publics.

- Les membres de la GEC sont encouragés à promouvoir les événements organisés dans les 33 Etats membres ainsi qu'à y participer et à y contribuer.

VI. Conférences et réunions du réseau de Points de contact nationaux sur l'égalité entre les femmes et les hommes (NFP)

Le Secrétariat présente le projet de cadre conceptuel et le projet de programme de la 2^e conférence des NFP sur la « lutte contre les stéréotypes dans et par l'éducation ». Cette conférence s'intéressera à la manière dont l'éducation peut véhiculer des stéréotypes de genre qui touchent les filles comme les garçons. Son objectif sera d'examiner les moyens d'œuvrer pour une éducation sans stéréotypes tout en prenant en compte les résultats du suivi de la Recommandation relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation. Le projet de programme prévoit quatre séances axées sur des thèmes précis et s'intéressant à l'expérience des pays dans divers domaines comme la lutte contre les stéréotypes, l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le système éducatif, l'égalité en dehors de la classe et la lutte contre la violence à l'égard des filles et des femmes.

Les membres de la GEC accueillent favorablement ces documents et discutent du fond et de la forme du programme et du cadre conceptuel. En ce qui concerne ce dernier, il est suggéré d'y mentionner les filles appartenant à des groupes défavorisés (par exemple les filles roms) ainsi que la nécessité d'utiliser un langage non sexiste et inclusif. Quant au projet de programme, les membres discutent de l'approche à adopter (objectifs, groupe cible et résultats attendus) et de l'éventail des questions à aborder (conserver ou supprimer les questions de l'égalité au niveau préscolaire, au travail, du rôle des médias, des parents, etc.). Le programme devrait également avoir une portée géographique équilibrée, ce qui sera

possible grâce à la contribution des NFP qui proposeront des intervenants et qui partageront de bonnes pratiques.

A l'issue de la discussion, la GEC :

- demande au Secrétariat de réviser le projet de cadre conceptuel et le projet de programme en prenant en compte les discussions de la GEC ainsi que les observations et les suggestions des NFP ;
- décide de faire part au Secrétariat d'exemples de bonnes pratiques qui pourront faire l'objet de discussions lors de la conférence.

VII. Echange de vues avec Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe fait le point sur ses activités en se penchant particulièrement sur les questions en rapport avec les travaux et les activités de la GEC, notamment la sauvegarde des droits de l'homme en période d'austérité, les mesures positives en faveur des groupes vulnérables et des femmes, la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, le discours de haine, la discrimination fondée sur l'identité de genre et la traite aux fins d'exploitation sexuelle. Le Commissaire souligne qu'il appelle régulièrement les Etats membres à signer et à ratifier la Convention d'Istanbul et qu'il porte une attention particulière aux droits des femmes dans ses rapports par pays en s'intéressant aux problèmes d'égalité comme l'écart de rémunération, la nécessité d'une participation équilibrée à la vie publique et politique, les nombreuses discriminations dont sont victimes les femmes et la violence fondée sur le genre.

Le Commissaire souligne qu'il y a encore beaucoup à faire dans le domaine des droits des femmes en Europe, notamment en ce qui concerne l'introduction d'une perspective de genre dans les plans d'action nationaux pour les droits de l'homme et la collecte de données sexuées.

Il encourage les membres de la GEC à lui fournir des informations et des suggestions sur la manière d'incorporer une perspective de genre dans ses travaux de manière plus efficace. Il mentionne des domaines d'intérêt commun, tels que l'accès à la justice, les stéréotypes de genre et le sexisme, et le discours de haine. Des synergies pourraient être atteintes avec des échanges réguliers d'informations et des événements conjoints avec la participation de défenseurs des droits de l'homme. La formation des organes de protection des droits de l'homme à l'égalité entre les femmes et les hommes, l'intégration et l'application d'une perspective de genre dans les plans d'action nationaux de ces organes, la communication d'informations et d'observations par la GEC lors des visites par pays du Commissaire sont d'autres domaines de coopération possibles. Le Commissaire se réjouirait d'une contribution de la GEC à ses prochaines visites au Danemark, en Géorgie et au Royaume-Uni (Ecosse), ainsi qu'à ses visites thématiques dans des camps de réfugiés en Bulgarie, en Allemagne et en Turquie.

La GEC salue les travaux et les activités du Commissaire et de son bureau pour la défense et la promotion des droits des femmes. Diverses questions sont abordées au cours de l'échange

de vues : sexisme et discours de haine, traite, accès à la justice, jurisprudence sur le sexisme, mutilation génitale féminine, femmes et filles appartenant à des groupes défavorisés (Roms, personnes âgées), mécanismes nationaux de protection des droits de l'homme, femmes politiques et médias, situation économique des femmes. Les discussions portent sur le point de savoir où se situe la frontière entre droits de l'homme et liberté (d'expression, de religion, etc.) et à partir de quand cette liberté porte atteinte aux droits fondamentaux des femmes. Les membres de la GEC encouragent le Commissaire à continuer d'attirer l'attention sur les questions liées au genre dans les Etats membres et au sein du Conseil de l'Europe.

A l'issue de la discussion, la GEC décide :

- de communiquer au Commissaire des suggestions et des informations sur les questions liées au genre pour faciliter l'action qu'il mène pour les droits des femmes et les questions d'égalité dans le cadre de ses rapports par pays et de ses travaux thématiques et lorsqu'il examine des problèmes urgents, y compris en utilisant les médias sociaux (Twitter, Facebook) ;
- de faire parvenir au Commissaire des informations sur la jurisprudence nationale (dépôts de plaintes ou poursuites pénales) concernant le discours de haine fondé sur le genre ou de bons exemples susceptibles d'être partagés et utilisés par le Commissaire dans ses travaux et ses activités ;
- de demander au Commissaire, d'intégrer, le cas échéant, une dimension de genre dans ses rapports de visites-pays et dans son rapport annuel ;
- de demander au Secrétariat de prendre contact avec le bureau du Commissaire et de discuter d'une future coopération en s'appuyant sur l'échange de vues constructif;
- de discuter de l'organisation possible d'événements en coopération avec le Commissaire et son bureau, comme une table ronde sur l'égalité entre les femmes et les hommes destinée aux défenseurs des droits de l'homme et des formations sur l'égalité pour les organes de protection des droits de l'homme ;
- examiner la possibilité d'un autre échange de vues avec le Commissaire à la fin de l'année 2014 ou au début de l'année 2015.

VIII. Echange de vues avec la Directrice générale du Ministère des Affaires de la femme et de la famille de Tunisie au sujet de la révision en cours du plan d'action pour l'égalité en Tunisie

Le président présente la Directrice générale du Ministère tunisien des Affaires de la femme et de la famille, M^{me} Imen Houimel. Cet échange de vues s'inscrit dans le programme de coopération du Conseil de l'Europe visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, y compris à l'égard des enfants, dans la région du sud de la Méditerranée, par le respect des droits de l'homme et l'application des normes internationales, qui traite notamment des questions d'égalité entre les femmes et les hommes. La Directrice générale expose la condition des femmes et la situation en matière d'égalité en Tunisie, les politiques et les mesures en place, ainsi que les difficultés et les succès rencontrés dans la mise en œuvre de la stratégie tunisienne visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et à atteindre les objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes. M^{me} Houimel attire l'attention sur le nouveau projet de Constitution et sur les garanties qu'il apporte en matière de droits des femmes. Elle relève également le décalage

entre la réussite universitaire des femmes et le fait qu'elles constituent la majorité des chômeurs.

La GEC rend hommage aux autorités tunisiennes pour leurs efforts constants dans la mise en place de politiques et de mesures en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les résultats sont encourageants et la GEC espère que les autorités tunisiennes vont persévérer dans la promotion et l'application de l'égalité et dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

- La GEC rappelle qu'elle est disposée si nécessaire à apporter l'aide qui lui sera demandée.

IX. Coopération avec les organisations internationales et régionales

La représentante de **l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)** informe les participants des activités, des études et des initiatives actuelles de l'EIGE et souligne la complémentarité des travaux des deux institutions dans le domaine de l'égalité des sexes. La GEC rappelle l'importance de la régularité des échanges d'informations et de la coopération entre les deux organes pour garantir que leurs travaux et leurs activités leur soient toujours mutuellement profitables. Parmi les domaines dans lesquels il serait possible et utile d'établir une plus grande coopération, parmi la liste non limitative suivante : les médias ; l'approche intégrée de l'égalité (les résultats de l'étude de l'EIGE sur les capacités institutionnelles et les méthodes efficaces d'intégration d'une perspective de genre seront diffusés en janvier 2014) ; la lutte contre les stéréotypes et le sexisme (l'EIGE a réalisé une étude qualitative complète et constitué une base de données en ligne) ; la violence à l'égard des femmes (étude sur l'aide aux victimes et future coopération avec l'Agence des droits fondamentaux) ; la collecte de données (indice d'égalité de genre prenant notamment en compte la participation aux décisions politiques et publiques) ; et les travaux de terminologie (thesaurus et glossaire). L'EIGE a également créé un [centre de documentation et de ressources](#) en ligne disponible depuis le [1^{er} octobre 2013](#) qui constitue une « mémoire institutionnelle » de l'égalité entre les femmes et les hommes aux niveaux de l'Union européenne et des Etats membres.

Le représentant de **l'Union européenne** fait un exposé sur la promotion de l'égalité des sexes dans l'Union, soulignant les priorités, les activités et les résultats de la Stratégie de la Commission européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour 2010 – 2015. Une attention particulière est accordée aux questions d'égalité de rémunération, de lutte contre la violence à l'égard des femmes et d'équilibre entre les femmes et les hommes dans le processus décisionnel.

La GEC décide :

- de procéder à un échange de vues avec la directrice de l'EIGE lors de sa prochaine réunion et de définir les domaines dans lesquels il est possible de renforcer les synergies.

X. Comptes rendus des manifestations auxquelles les membres de la GEC, les NFP et le Secrétariat ont assisté

Les comptes rendus complets de la participation et de la contribution des membres de la GEC et du Secrétariat à diverses manifestations sont inclus dans le [document GEC\(2013\)11](#) et peuvent être consultés pour de plus amples informations.

Le Secrétariat remercie les membres qui ont accepté des invitations à représenter la GEC lors de diverses manifestations et ont ainsi contribué à améliorer la visibilité des normes, des travaux et des activités du Conseil de l'Europe et de son programme transversal pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

A l'issue de ces comptes rendus, la GEC décide :

- d'informer le Secrétariat lorsque ses membres participent à des manifestations en rapport avec les travaux de la GEC ;
- d'encourager les membres à assister à des manifestations pour y présenter les normes et les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes.

XI. Activités actuelles et futures

La GEC fait un tour de table qui permet aux membres de rendre compte des priorités et des activités de leurs autorités nationales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Les membres présentent les nouvelles législations, initiatives et manifestations dans leurs pays respectifs. Le Secrétariat prend note de ces informations et fait remarquer qu'elles sont très utiles pour la préparation des profils nationaux concernant l'égalité entre les femmes et les hommes et en tant que source d'informations et de bonnes pratiques pour les autres Etats membres.

- La GEC décide de transmettre régulièrement au Secrétariat les informations qui peuvent lui être utiles et qui pourraient être publiées sur le site web de l'égalité entre les femmes et les hommes et communiquées aux autres Etats membres.

XII. Questions diverses

Le Conseil de l'Europe organisera deux manifestations en marge de la Commission de la condition de la femme (CSW) à New York :

- une manifestation sur la traite des femmes et des filles aux fins d'exploitation par le travail domestique, coorganisée par le Conseil de l'Europe et la Présidence autrichienne du Comité des Ministres (10 mars 2014) ;
- une manifestation sur les deux conventions régionales sur la violence à l'égard des femmes : la Convention de Belem do Para et la Convention d'Istanbul (11 mars 2014, date à confirmer).

XIII. Date et lieu des prochaines réunions :**Réunions de la GEC en 2014 :**

- 5^e réunion : du mercredi 2 au vendredi 4 avril 2014, Strasbourg
- 6^e réunion : du mercredi 19 au vendredi 21 novembre 2014, Strasbourg

Calendrier des événements et des réunions à venir :**2013**

- *Audition sur « l'accès à la justice pour les femmes victimes de violence »*
Paris, 9 décembre 2013
- *Conférence sur la « participation des femmes à la vie publique et politique dans les pays du Partenariat oriental »*
Chisinau, 10 décembre 2013
- *Conférence sur « les dimensions de genre dans la corruption »*
Prague, 13 décembre 2013

2014

- *2^e conférence du réseau des Points de contact nationaux sur le thème « Combattre les stéréotypes dans et par l'éducation »*
Strasbourg, 2014 (dates à déterminer)
- *2^e audition sur le thème « Comblent les lacunes dans la collecte de données sexuées en matière d'égalité d'accès des femmes à la justice »*
Strasbourg, les jeudi 9 et vendredi 10 octobre 2014 ou les jeudi 16 et vendredi 17 octobre 2014 (dates à déterminer)

ANNEXE 1

Strasbourg, le 13 novembre 2013

GEC (2013) OJ 2

**COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
(GEC)**

4^{ème} réunion

9h00 – 18h00, 13-15 novembre 2013

Strasbourg, Agora, Salle de réunion G05

ORDRE DU JOUR

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Projet d'ordre du jour

GEC(2013)OJ 2 rev 3

II. Échange de vues avec le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

III. Communication de la Ministre de la sécurité sociale et du travail de la Lituanie

IV. Échange de vues avec les Rapporteurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes

V. Programme transversal du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes

1. *Élection du Président/de la Présidente et renouvellement partiel de la GEC*

2. *Réforme des structures du Conseil de l'Europe*

3. *Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes*

- *Information récente sur la stratégie*

Présentation orale

4. *Priorités thématiques – Combattre les stéréotypes de genre et le sexisme*

4.1 **Intégrer dans toutes les politiques et dispositions une démarche soucieuse d'égalité entre les femmes et les hommes**

- Échange de vues avec la rapporteuse sur l'égalité entre les femmes et les hommes de l'Accord partiel élargi sur le Sport (EPAS)

Projet de Recommandation sur l'approche intégrée de l'égalité dans le Sport »

EPAS(2013)36 rev3

- Suivi de la Recommandation sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation

Rapport sur la Recommandation CM/Rec(2007)13 adopté par le Comité des ministres le 10 octobre 2007

CM(2012)38

CM(2012)38 Add

CM Rec(2007)13

Décision du CM

- Lutte contre la traite des êtres humains - Échange de vues avec la Secrétaire Exécutive de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains

Présentation orale

4.2 **Les médias et l'image de la femme**

- *Rapport de la Conférence d'Amsterdam* *GEC(2013)5*

- *Suivi de la Conférence d'Amsterdam* *GEC(2013)7*

- *Suivi de la Recommandation CM/Rec(2013)1 du Comité des ministres aux états membres sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les médias*

Présentation orale

4.3 **Garantir l'égalité d'accès à la justice**

- *Audition sur l'accès à la justice pour les femmes victimes de violence*
Paris, 9 décembre 2013

- *Projet de programme*

Programme

- *Projet de cadre conceptuel*

GEC(2013)6

Présentation orale

4.4 La prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes

- *Signature, ratification et entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul* *Présentation orale*
- *Analyse du 4^e cycle d'évaluation de la Recommandation Rec (2002)5 du Comité des Ministres aux états membres sur la protection des femmes contre la violence* *GEC(2013)10*
GEC(2010)10 Annexe
- *« Act against rape ! Use the Istanbul Convention » Action joint du Conseil de l'Europe avec le Lobby Européen des Femmes* *Présentation orale*

VI. Conférences et réunions du Réseau de Points de contact nationaux sur l'égalité entre les femmes et les hommes (NFP)

- *Rapport de la 1^{ère} réunion du Réseau de NFP* *NFP(2013)RAP 1*
- *2^{ème} Conférence du Réseau de NFP – Lutte contre les stéréotypes dans et par l'éducation (titre provisoire)*
 - o *Projet du cadre conceptuel* *GEC(2013)8*
 - o *Projet de programme* *GEC(2013)9*

VII. Échange de vues avec le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe

VIII. Échange de vues avec la Directrice Générale du Ministère des affaires de la Femme et de la Famille de Tunisie

Présentation orale

IX. Coopération avec les organisations internationales et régionales

X. Comptes-rendus des manifestations auxquelles les membres de la GEC, les NFPs et le Secrétariat ont assisté

- *UNFPA and UNECE - ICPD Beyond 2014 in the UNECE region Réunion thématique "Inequalities, Social inclusion and Rights" Belgrade, 15-16 avril 2013*
- *EU High Level Conference "Gender Equality de facto as a Contribution to Reaching Europe 2020 Targets: the Effectiveness of Institutional Mechanisms" Vilnius, 13 septembre 2013*

- 4th International Roma Women's Conference: "acting now for an equal future"
Helsinki, 16-17 septembre 2013
- *L'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB), l'Institut international des Droits de l'enfant (IDE) et Le 2e Observatoire de Genève : Colloque sur La socialisation différenciée, un obstacle à la pédagogie de l'égalité ?*
Sion, 1 octobre 2013
- Workshop convened by the Working Group on discrimination against women in law and in practice of the UN Human Rights Council
Genève, 1 octobre 2013
- A European Strategy for Gender Equality
Bruxelles, 9 octobre 2013
- OSCE – « Renforcement du rôle des femmes dans la vie publique, politique et économique »
Monaco, 28-29 octobre 2013
- Turkish Parliamentary and Exchange of Dialogue - Symposium on Gender Equality
Paris, 6 novembre 2013
- "Promotion des droits de la femme dans la 3^{ème} année de la Convention d'Istanbul"
Turquie, 6-8 novembre 2013

GEC(2013)11

XI. Activités actuelles et futures

- Sur le plan national
- Sur le plan international

XII. Questions diverses**XIII. Date et lieu des prochaines réunions :****Réunions de la GEC en 2014 :**

- 5^{ème} réunion mercredi 2 au vendredi 4 avril 2014, Strasbourg
- 6^{ème} réunion mercredi 19 au vendredi 21 novembre 2014, Strasbourg

Calendrier des événements et des réunions à venir :**2013**

- "Promotion des droits de la femme dans la 3^{ème} année de la Convention d'Istanbul"
Turquie, 6-8 novembre 2013
- *Audition sur l'accès à la justice pour les femmes victimes de violence*
Paris, 9 décembre 2013
- *Conférence sur la « participation des femmes à la vie publique et politique dans les pays du Partenariat oriental »*
Chisinau, 10 décembre 2013
- *Conférence sur la dimension de genre de la corruption*

Prague, 13 décembre 2013

2014

- *2^{ème} Conférence du réseau de NFP "Combattre les stéréotypes dans et par l'éducation"
(titre provisoire)
Strasbourg, mardi 1 au mercredi 2 avril 2014 (dates à définir)*
- *2^{ème} Audition sur « Comblent les lacunes dans la collecte des données sexuées en matière
d'égalité d'accès des femmes à la justice »
Strasbourg, jeudi 9 au vendredi 10 octobre 2014 ou jeudi 16 au vendredi 17 octobre 2014
(dates à définir)*

ANNEXE II

PARTICIPANTS LIST/LISTE DES PARTICIPANT-E-S

Representatives / Représentant(e)s**Armenia / Arménie**

Ms Karine SOUDJIAN*

Head of the Human Rights and Humanitarian Issues Division

Ministry of Foreign Affairs of Armenia

Austria / Autriche

Ms Eva FEHRINGER*

Deputy Director of European and International Social Policy, Equality and Labour Law

Federal Ministry of Labour, Social Affairs and Consumer Protection

Czech Republic / République tchèque

Mr Radan ŠAFARÍK*

Gender Equality Unit

Ministry of Labour and Social Affairs

Finland / Finlande

Ms Päivi YLI-PIETILA*

Ministerial Adviser

Ministry of Social Affairs and Health

France

Mme Sophie DEL-CORSO*

Chargée de mission

Bureau des Affaires européennes et internationales (BEI)

Ministère des Affaires sociales

Germany / Allemagne

Ms Antje WUNDERLICH

Division 405 - European and international gender equality policy

Federal Ministry for Family Affairs,

Senior Citizens, Women and Youth

Greece / Grèce

Ms Ifigenia KATSARIDOU

Senior Official, General Secretariat for Gender Equality

Ministry of the Interior

* Elected by CDDH, costs covered by Council of Europe / Elu-e-s par le CDDH, frais prise en charge par le Conseil de l'Europe

Ireland / Irlande

Ms Pauline MOREAU*
Director
Gender Equality Division
Department of Justice and Equality

Italy / Italie

Mr Michele PALMA*
Gender Director of International and Communitarian Affairs Office
Department for Equal Opportunities
Presidency of Council
Largo Chigi 19
00187 Rome
Tel: +39 (06) 6779 24 52
E-mail: m.palma@governo.it
[Apologised/Excusée]

Lithuania / Lituanie

Ms Vanda JURSENIENE*
Head of the Equality between Women and Men Division
Ministry of Social Security and Labour

Monaco

M. Gabriel REVEL
Deputy Permanent Representative to the Council of Europe

Netherlands / Pays-Bas

Ms Carlien SCHEELE*
Chairperson of the GEC/Présidente de la GEC
Director
Directorate for Gender and LGBT Equality
Ministry of Education, Culture and Science
[Apologised/Excusée]

Ms Joella VAN RIJN
Co-ordinating Advisor on Gender Issues
Direction on Gender and LHBT Equality
Ministry of Education, Culture and Science

Poland / Pologne

Ms Monika KSIENIEWICZ*
Deputy Director
Office of the Government Plenipotentiary for Equal Treatment
The Chancellery of the Prime Minister

Portugal

Mme Isabel ROMAO*
Independent gender equality expert

Slovenia / Slovénie*

Ms Violeta NEUBAUER
Independent Gender Equality Expert

Spain / Espagne

Ms Ana ARRILLAGA ALDAMA
Deputy Chief of Service
General Directorate for International Relations
Ministry of Health, Social Affairs and Equality

Switzerland / Suisse

Mme Sylvie DURRER*
Directrice Doctorat ès lettres
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG
Département fédéral de l'intérieur
[Apologised/Excusée]

Mme Karine LEMPEN
Juriste
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes
Département fédéral de l'intérieur
Service juridique

Turkey/Turquie

Dr Banu Tuncay YILDIZ
Deputy General Director on the Status of Women
General Directorate on the Status of Women
Ministry of Family and Social Policies

Dr Göknur AKÇADAĞ
Head of Research, Development and Project Department
Ministry of Family and Social Policies
General Directorate on Status of Women

Ms Handan SAYER
Expert
Ministry of Family and Social Policies
General Directorate on the Status of Women
Research, Development and Projects Department

Ms Meltem AKSEN
Legal Expert
Permanent Representation of Turkey to the Council of Europe

Ukraine*

Mr Sergiy KYSLYTSYA*

Vice Chair of the GEC/Vice-président du GEC

Director General

Directorate General for International Organisations

Ministry of Foreign Affairs

Participants/Participant-e-s**ORGANS AND COMMITTEES OF THE COUNCIL OF EUROPE / ORGANES ET COMITÉS DU CONSEIL DE L'EUROPE****Committee of Ministers / Comité des Ministres**

Ambassador Tatiana PARVU

Thematic Co-ordinator on Equality and Trafficking (TC-ET)

Permanent Representative of the Republic of Moldova to the Council of Europe

Mr Gediminas ŠERKŠNYS

Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary

Permanent Representative of Lithuania to the Council of Europe

Mr Mykola TOCHYTSKYI

Ambassador

Permanent Representative of Ukraine to the Council of Europe

Ms Oleksandra POPESKU

Deputy to the Permanent Representative of Ukraine to the Council of Europe

Parliamentary Assembly / Assemblée parlementaire**Committee on Equality and Non-Discrimination / Commission sur l'Égalité et la Non-Discrimination**

Ms Iryna GERASHCHENKO

Member of Parliament of Ukraine / Membre du Parlement de l'Ukraine

[Apologised/Excusée]

Commissioner for Human Rights / Commissaire aux Droits de l'Homme

Mr Nils MUIZNIEKS

Commissioner for Human Rights

Conference of International Non-governmental Organisations of the Council of Europe / Conférence des Organisations internationales non-gouvernementales du Conseil de l'Europe

Ms Betty DOORNENBAL

Gender Equality Co-ordinator Standing Committee

Gender Equality Rapporteurs / Le/la rapporteur/se pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Consultative Council of European Prosecutors/ Conseil consultatif de procureurs européens CCPE

Ms Raija TOIVIANEN

European Committee on Legal Co-operation/ Comité européen de coopération juridique CDCJ

Ms Zuzana FIŠEROVÁ

European Committee for Social Cohesion/ Comité européen pour la cohésion sociale, CDCS

Ms Natalja OMELTSENKO

Secretariat: Thorsten AFFLERBACH

European Committee on Local and Regional Democracy/ Comité européen sur la démocratie locale et régionale, CDLR

Ms Gabriëlle METZ

Steering Committee for Educational Policy and Practice/ Comité directeur pour la politique et les pratiques en matière d'éducation, CDPPE

Mr Bernard WICHT

Secretariat: Mr Villano QIRIAZI

Ms Stefania KRUGER

Joint Council of Youth/ Comité mixte sur la jeunesse, CMJ

Ms Ilaria ESPOSITO

Secretariat: Ms Anna TRIGONA

Enlarged Partial Agreement on Sport / Accord Partiel élargi sur le Sport, EPAS

Ms Krisztina GÖNTÉR

Framework Convention on National Minorities/ La Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, FCNM

Ms Ivana JELIC

Secretariat : Ms Michèle AKIP

Group of States against Corruption/ Groupe d'Etats du Conseil de l'Europe contre la corruption, GRECO

Ms Helena LISUCHOVA

Steering Committee for Human Rights / Comité directeur pour les droits de l'Homme (CDDH)

Mr Philippe WERY

OBSERVER STATES/ÉTATS OBSERVATEURS**Holy See/Saint Siège**

Ms Catherine VIERLING

INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES**European Union/Union Européenne**

Ms Luisella PAVAN-WOOLFE

Ambassador

Chef de la Délégation de l'Union Européenne auprès du Conseil de l'Europe / Head of the European Union Delegation to the Council of Europe
[Apologised/ Excusée]

Mr Jacek GRABOWSKI

Deputy Head of Delegation

European Union Delegation to the Council of Europe

European Institute for Gender Equality / Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

Ms Ana Sofia FERNANDES

Resource & Documentation Centre (RDC) Officer

UN Women/ONU Femmes

[Apologised/Excusée]

OTHER / AUTRE

Ms Carol HAGEMANN-WHITE

Professor – University of Osnabrück

Mme Imen HOUIMEL

Director General of the Ministry of Women and Family Affairs / Directrice Générale des affaires de la Femme et de la Famille

Ministère des affaires de la Femme et de la Famille

Tunisia/Tunisie

SECRETARIAT/SECRETARIAT

Mr Thorbjørn JAGLAND
Secretary General/ Secrétaire Général

Private Office of the Secretary General and the Deputy Secretary General/Cabinet du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale Adjointe

Mr Hallvard GORSETH
Adviser / Conseiller
Tel: +33 (0) 3 88 41 3265
E-mail: Hallvard.Gorseth@coe.int

Parliamentary Assembly / Assemblée parlementaire

Ms Sonia SIRTORI-MILNER
Head of the Secretariat / Cheffe du Secrétariat
Committee on Equality and Non-Discrimination / Commission sur l'égalité et la non-discrimination
Tel: +33 (0)3 88 41 23 70
E-mail: sonia.sirtori@coe.int

Ms Elodie FISCHER
Committee on Equality and Non-Discrimination / Commission sur l'égalité et la non-discrimination
Tel : +33 (0) 3 90 21 5634
E-mail : elodie.fischer@coe.int

Office of the Commissioner for Human Rights / Bureau du Commissaire aux Droits de l'Homme

Mr Giancarlo CARDINALE
Deputy to the Director / Adjoint à la Directrice
Office of the Commissioner for Human Rights
Tel : +33 (0) 88 41 39 42
E-mail : giancarlo.cardinale@coe.int

European Roma and Travellers Forum (ERTF)

Ms Clémentine TROLONG-BAILLY
Tel.: +33 3 88 41 21 22
Fax: +33 3 88 41 39 87
E-mail: clementine.trolong-bailly@coe.int

European Platform of Regulatory Authorities (EPRA)

Ms Emmanuelle MACHET
Secretary to the EPRA
Tel: +33 (0) 388 41 39 63
Email: emmanuelle.machet@coe.int

DIRECTORATE GENERAL OF HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW / DIRECTION GÉNÉRALE DES DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT (DGI)

Mr Philippe BOILLAT

Director General DGI / Directeur Général DGI

DGI - Justice and Human Dignity Directorate / Direction de la justice et de la dignité humaine

Ms Marja RUOTANEN

Director of Justice and Human Dignity / Directrice de la justice et de la dignité humaine

Tel: +33 (0)3 88 41 30 45

E-mail: marja.ruotanen@coe.int

Ms Elda MORENO

Head of Gender Equality and Human Dignity Department / Cheffe du Service de la dignité humaine et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Tel: +33 (0)3 88 41 22 62

E-mail: elda.moreno@coe.int

Ms Petya NESTOROVA

Executive Secretary

Secretariat of the Council of Europe Convention on Action against Trafficking in Human Beings (GRETA and Committee of the Parties)

Tel. +33 3 88 41 32 59

E-mail: petya.nestorova@coe.int

Ms Liri KOPAÇI-DI MICHELE

Head of Gender Equality and Violence against Women Division / Cheffe de la Division Egalité entre les femmes et les hommes et violence à l'égard des femmes

Tel: +33 (0)3 88 41 22 58

E-mail: liri.kopaci-dimichele@coe.int

Ms Carolina LASSEN-DIAZ

Programme Officer / Responsable de Programme

Tel: +33 (0) 3 90 21 56 79

E-mail : Carolina.LASSEN-DIAZ@coe.int

Ms Sonia PARAYRE

Programme Officer / Responsable de Programme

Tel: +33 (0)3 90 21 54 55

E-mail: sonia.parayre@coe.int

Ms Raluca Maria POPA

Project Advisor/ Conseillère de projets

Tel: +33 (0) 33 90 21 44 30

E-mail: raluca.popa@coe.int

Mrs Adrienne INGLEDOW
Principal Assistant / Assistante principale
Tel: +33 (0)3 88 41 20 63
E-mail: adrienne.ingledow@coe.int

Ms Paula HINCHY
Administrative Assistant / Assistante administrative
Tel: +33 (0)3 88 41 37 36
E-mail: paula.hinchy@coe.int

Ms Valérie GIRET
Administrative Assistant / Assistante administrative
Tel: +33 (0)3 88 41 21 21
E-mail: valerie.giret@coe.int

Ms Mylene SOCQUET-JUGLARD
Trainee / Stagiaire

Ms Izabela BACIAN
Trainee / Stagiaire

DGI - Directorate General of Human Rights and Rule of Law / Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit

Médias

Ms Onur ANDREOTTI
Programme Officer / Responsable de Programme
Tel: +33 3 90 21 4212
E-mail: onur.andreotti@coe.int

Pompidou Group / Groupe Pompidou

Ms Thea SVEEN

DGII - World Forum for Democracy / Forum mondial de la démocratie

Mr Reynald BLION
Manager "MEDIANE"
Tel: + 33 3 90 21 53 69
E-mail: reynald.blion@coe.int

Interpreters / Interprètes

Ms Pascale MICHLIN

Ms Isabelle MARCHINI

Ms Bettina LUDEWIG